



Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand)

Band 43 (2016)

Rudi Beulant: Guerre, Espionnage, Torture. À propos d'une entreprise contre Dijon en 1432

DOI: 10.11588/fr.2016.0.44784

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

RUDI BEAULANT

GUERRE, ESPIONNAGE, TORTURE

À propos d'une entreprise contre Dijon en 1432

Le début des années 1430 marque un tournant dans la guerre civile opposant le parti des Armagnacs dirigé par le roi Charles VII à celui des Anglo-Bourguignons, insufflé notamment par la victoire de la bataille de Patay en 1429 ainsi que par les faits d'armes accomplis sous l'impulsion de Jeanne d'Arc. Le royaume est las de ce conflit qui s'éternise, et plusieurs tentatives de paix sont menées en 1431, mais elles n'aboutissent qu'à des trêves qui se révèlent très fragiles. Durant l'année 1432, le parti du roi de France est définitivement en position de force face à une alliance anglo-bourguignonne qui semble moins puissante et cohérente qu'auparavant, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Le duché de Bourgogne est affaibli, comme le font remarquer ses officiers au duc Philippe le Bon (1419–1467), qui lui réclament d'acheminer une armée pour pouvoir défendre en particulier la frontière nord, dans le secteur de Châtillon-sur-Seine, sans cesse harcelée par les raids et chevauchées des capitaines français depuis environ deux années¹.

Une entrevue doit avoir lieu à l'automne 1432 entre les différents partis à Auxerre, ville encore dominée par les Anglo-Bourguignons, afin d'engager un véritable processus de paix que souhaitent aussi bien les populations que leurs dirigeants. Toutefois, cette rencontre est à plusieurs reprises repoussée comme le souligne Bertrand Schnerb². C'est dans ce contexte que survient au début du mois d'octobre, soit environ un mois avant la rencontre prévue à Auxerre, l'arrestation par les autorités dijonnaises de plusieurs individus soupçonnés d'être venus dans la capitale bourguignonne, pour y espionner afin de préparer la prise de la ville par les troupes du parti royal; parmi ces accusés figure notamment Guyenne, l'un des hérauts du roi de France.

L'ensemble de l'affaire est constitué des procès de trois de ces agents impliqués dans cette entreprise, dans un dossier constitué d'une douzaine de cahiers de papiers et conservés aux archives départementales de Côte d'Or (ADCO), dont plusieurs sont en fait des copies partielles d'autres cahiers plus homogènes et détaillés³. Cette entreprise a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans des travaux scientifiques, la première mention remontant au XVIII^e siècle dans les écrits de Dom Guillaume Aubrée qui a consulté de nombreuses archives de la Chambre des comptes de Dijon, tout comme Dom Urbain Plancher⁴. Elle fut reprise par Auguste Vallet de Viriville

1 Bertrand SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons: la maudite guerre*, Paris 1988.

2 *Ibid.*, p. 279.

3 ADCO B II 360/1, liasse n^o 9, affaires n^{os} 4 et 5.

4 Dom Guillaume AUBRÉE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris 1729; Dom Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, Dijon 1739–1741, 4 vol.

dans son »Histoire de Charles VII«⁵, mais aussi par Théophile Boutiot dans son ouvrage sur l'histoire de la ville de Troyes, bien que ce travail soit remis en cause dès sa parution⁶. Cette affaire est également citée dans l'histoire des ducs de Bourgogne de la maison Valois produite par Prosper Brugière de Barante dans la première moitié du XIX^e siècle, qui en a décrit le déroulement et a résumé la façon dont devaient procéder les agents envoyés à Dijon d'après les écrits de Dom Aubrée⁷. Du fait de l'implication du seigneur de la Trémoille dans cette entreprise, celle-ci est parfois amalgamée avec la tentative d'enlèvement du chancelier Rolin qu'il a également fomentée au mois de janvier suivant, bien qu'il ne semble pas y avoir de lien entre ces deux affaires⁸.

Cette étude participe d'un travail en cours ayant pour but d'appréhender la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons sous l'angle original de l'histoire du renseignement et de l'espionnage, qui demeurent encore peu étudiés à partir des sources de la pratique, certes dispersées mais non moins riches en informations. Le dossier cohérent, bien qu'incomplet, permet alors de se pencher sur plusieurs aspects jusqu'ici peu étudiés. D'une part, il permet d'examiner la procédure judiciaire échevinale dijonnaise face à un cas d'urgence tel que le danger de la prise de la ville. En outre, il offre l'opportunité de mieux cerner l'organisation d'un réseau d'espions en place au sein de cette même ville et sur la frontière septentrionale du duché, ainsi que d'étudier les détails de la mission confiée aux trois agents ici jugés, les tâches attribuées à chacun et qui permettent d'en apprendre davantage sur l'organisation de l'assaut d'une ville par surprise à la fin du Moyen Âge. Enfin, cette étude présente la possibilité de s'interroger sur l'enjeu d'une telle entreprise, et de tenter d'analyser l'impact politique que pourrait avoir la prise de la capitale du duché de Bourgogne, à un moment de la guerre où son prince Philippe le Bon est en position de faiblesse.

I. La procédure échevinale contre les suspects

Le dossier sur lequel se fonde cette étude a été scindé en deux parties par l'archiviste Joseph-François Garnier au XIX^e siècle qui l'a inventorié sous deux cotes différentes, la première contenant le procès de Nicolas Bouclote tandis que la seconde relate les procès entremêlés de Colinet de Paris et du héraut Guyenne⁹.

Nicolas Bouclote, que l'on retrouve également sous le surnom de Pie de Billart, est le premier à être arrêté par les autorités dijonnaises après avoir été reconnu par deux

- 5 Auguste VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII et de son époque*, vol. 2: 1429–1444, Paris 1863, p. 303–304.
- 6 Théophile BOUTIOT, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, vol. 2, Troyes 1872, p. 561–563; Louis COURAJOD, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, par T. Boutiot, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 33 (1872), p. 511–515. L. Courajod reproche notamment à T. Boutiot de ne pas citer suffisamment ses sources.
- 7 Prosper BRUGIÈRE DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, vol. 6, Paris 1826, p. 185–188.
- 8 SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons* (voir n. 1), p. 279. Sur le complot contre le chancelier Rolin, voir: Eugène FYOT, *Complot de la Trémoille contre le chancelier Rolin*, dans: *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte d'Or* 14 (1901–1905), p. 103–112.
- 9 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaires n°s 4 et 5.

habitants de Dijon comme étant un Armagnac qui l'ont ensuite dénoncé au lieutenant du maire. Son procès se déroule du 2 au 8 octobre 1432, soit un temps relativement court qui souligne déjà la perception de l'urgence de la situation. La procédure judiciaire échevinale est alors engagée, et ce sont principalement le maire et le procureur de la ville qui mènent les interrogatoires¹⁰. Suite à son arrestation, Nicolas Bouclote révèle rapidement être un mercier âgé de 28 ans, marié, et avoir exercé le métier des armes pendant deux ans au service du capitaine de Chablis Jehan Girart, période au cours de laquelle il a notamment participé à la prise de Mussy-sur-Seine ainsi qu'à plusieurs courses dans les environs de Châtillon-sur-Seine, soit sur la frontière nord du duché¹¹. Il nie être venu à Dijon pour espionner la ville mais il est ensuite mis en difficulté par le témoignage de plusieurs habitants de la ville de Jully (dans le sud-est de l'Yonne) présents à Dijon, qui l'ont vu résider dans leur ville quelques temps et qui confirment qu'il appartient bien au parti du roi. Nicolas Bouclote est alors rapidement torturé et admet être venu à Dijon pour y porter un message à Jacot d'Aulmont, mais il affirme ne pas en connaître le contenu car il ne sait apparemment pas lire. Il admet également être arrivé en ville avec quatre hommes d'armes dont il tait les noms, et s'être logé à l'abbaye Saint-Bénigne. L'arrestation et l'interrogatoire de Jacot d'Aulmont ne permettant pas à la mairie d'obtenir plus d'informations, elle décide de remettre Nicolas Bouclote à la question de l'eau et de la corde¹². La séance du lendemain le voit révéler qu'il a été fait prisonnier à deux reprises par les Armagnacs et qu'il a dû leur prêter serment à défaut de pouvoir payer sa rançon, raison pour laquelle Jehan Girart l'a alors envoyé à Dijon. Il prétend ainsi avoir été contraint à venir porter des lettres au nom de ce commanditaire, sans pour autant reconnaître qu'il devait également espionner la ville. Face à la réticence du suspect, les autorités dijonnaises délibèrent le 4 octobre afin de savoir s'il doit être à nouveau torturé.

Cette façon de procéder illustre encore une fois le caractère urgent de la situation, dans la mesure où cette délibération montre que la mise à la question ne se fait habituellement pas à un rythme si soutenu. On observe en effet que Nicolas Bouclote, durant les six jours de son procès, y est soumis pas moins de quatre fois (à deux reprises le 2 octobre, une le 4 et une dernière fois le 5). Toutefois, le caractère exceptionnel de cet usage de la torture n'a pas tant pour finalité de faire avouer un crime considéré comme indicible que d'obtenir le plus d'informations et le plus rapidement possible, afin de pouvoir garantir la sécurité de l'espace urbain¹³. Cette procédure participe également de la volonté de briser la résistance du suspect, qui ne coopère toutefois que progressivement. En effet, Nicolas Bouclote n'admet être venu espion-

10 Georges CHEVRIER, Les villes du duché de Bourgogne du XIII^e à la fin du XV^e siècle. Organisations administratives et judiciaires, dans: Recueils de la société Jean Bodin, t. 6: La ville. Institutions administratives et judiciaires, Bruxelles 1954, p. 431; Rudi BEAULANT, Criminalité et justice échevinale à Dijon à la fin du Moyen Âge (1433-1441), mémoire de Master 2, Dijon 2013, p. 136-140.

11 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 4, interrogatoire du 2 octobre 1432.

12 Ibid.

13 Jacques CHIFFOLEAU, Pratique et conjoncture de l'aveu judiciaire en France et en Italie du XIII^e au XV^e siècle, dans: L'aveu. Antiquité et Moyen Âge, actes de la Table Ronde de Rome, 28-30 mars 1984, Rome 1986, p. 341-380; Mireille VINCENOT-CASSY, Comment obtenir un aveu? Étude des confessions des auteurs d'un meurtre commis à Paris en 1332, dans: L'aveu. Antiquité et Moyen Âge, Rome 1986, p. 381-400.

ner la ville de Dijon que le 4 octobre, au bout de deux jours d'interrogatoires, trois séances de torture et seulement après que les autorités ont feint de le soumettre de nouveau à la question.

On pourrait alors croire que cette résistance relativement longue, compte tenu des conditions de détention, découle d'une certaine expérience et de professionnalisme de la part du suspect. Néanmoins, il admet lui-même le lendemain 5 octobre qu'il n'a pas dit la vérité dès le début en raison du serment qu'il avait prêté avec ses complices Colinet et Guyenne, ainsi qu'envers ses commanditaires Jehan Girart, Bertrand de Thongeuse et le Bourg (bâtard) de Masquerain. Il s'agit d'une forme de contrat oral engageant ses protagonistes les uns envers les autres et les protégeant mutuellement, qui ne peut être rompu dans le cas présent qu'en cas de mise à la torture¹⁴; Colinet et Guyenne tiennent les mêmes propos dans les jours suivants. En outre, certaines professions telles que les marchands sont régulièrement employées pour des tâches d'espionnage car les déplacements fréquents imposés par leur métier les rend plus difficilement soupçonnables¹⁵. Nicolas Bouclote déclare également, après sa mise à la question le 4 octobre, être venu avec seulement deux compagnons à Dijon alors qu'il parlait de quatre les jours précédents. Il dénonce ainsi les noms de Colinet de Paris et du héraut du roi Guyenne, dont les circonstances d'arrestation ne sont malheureusement pas connues¹⁶. Toutefois, le fait que le premier interrogatoire de Colinet date de ce même 4 octobre souligne la rapidité d'action et l'efficacité des autorités échevinales dans la neutralisation de cet agent. Quant à Guyenne, on ne sait s'il est arrêté en même temps voire en compagnie de son complice car le premier de ses interrogatoires est daté du 9 octobre¹⁷. On sait en revanche qu'il est déjà détenu le 7, dans la mesure où il est évoqué lorsque les autorités échevinales se réunissent afin de délibérer sur la suite de la procédure¹⁸.

On dispose pour le procès de Colinet de Paris de dix interrogatoires effectués entre le 4 et le 15 octobre, dont les séances successives du 4 au 10 de ce mois. Quant à Guyenne, le dossier conservé est constitué de ses dépositions du 9 au 21 octobre, dont les interrogatoires continus du 9 au 14. Il est évident que ce dossier reste lacunaire, mais il permet tout de même de suivre une part relativement significative du procès de ces deux agents, tout en marquant quelques différences de procédure par rapport au procès de Nicolas Bouclote qui se déroule pourtant dans le même laps de temps. L'une de ces différences de procédure se remarque dans la mise à la question des différents suspects. Si Nicolas Bouclote est torturé à quatre reprises en seulement quatre jours, on observe que Colinet de Paris n'est soumis à ce procédé que deux

14 Rudi BEULANT, L'espionnage armagnac vu par les autorités dijonnaises durant le conflit franco-bourguignon (1419–1435), dans: *Annales de Bourgogne* 86/4 (2014), p. 28–30.

15 Christopher ALLMAND, Spionage und Geheimdienst im Hundertjährigen Krieg, dans: Wolfgang KRIEGER (dir.), *Geheimdienste in der Weltgeschichte. Spionage und verdeckte Aktionen von der Antike bis zur Gegenwart*, Munich 2003, p. 99–100; Bastian WALTER, Urban Espionage and Counterespionage during the Burgundian Wars (1468–1477), dans: *Medieval Military History* 9 (2011), p. 136.

16 Selon A. Vallet de Viriville, il aurait été dénoncé par un espion de la police ducale: VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII* (voir n. 5), p. 303.

17 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 9 octobre.

18 *Ibid.*, séance du 7 octobre.

fois, les 6 et 9 octobre. Quant à Guyenne, il en fait l'objet durant deux séances le 9 octobre également. Les autorités échevinales semblent donc adopter une procédure moins rapide, moins expéditive que pour le cas de Nicolas Bouclote. C'est sans doute pour cette raison qu'elles se réunissent le 7 octobre, afin de délibérer sur les suites à donner à cette affaire et sur la manière de poursuivre les investigations contre ces trois agents ennemis. Il est ainsi décidé que Nicolas Bouclote doit être condamné à mort, tandis que Colinet de Paris doit être à nouveau torturé s'il demeure changeant dans ses déclarations. Quant à Guyenne, il doit être mis à la question s'il refuse de coopérer mais qu'il est toujours désigné comme agent et consentant de cette entreprise par ses complices. Ce genre de délibération semble très peu fréquent dans la procédure judiciaire échevinale dans la mesure où, sur plus de 90 affaires étudiées pour la même décennie, elle est la seule qui ait pu être trouvée, soulignant ici encore le caractère exceptionnel de ce cas et l'adaptation des autorités pour le traiter¹⁹.

Il est également permis de penser que les procès de Colinet de Paris et de Guyenne sont moins expéditifs et moins violents car leur rôle a pu être considéré comme plus important par la mairie de Dijon par rapport à celui joué par Nicolas Bouclote. Au-delà des informations sur l'entreprise qui doit être tentée contre la ville, les interrogatoires ont aussi pour but d'obtenir les noms des complices qui y sont déjà présents afin de démanteler la totalité du réseau armagnac qui y est établi. Les autorités recourent pour cela à la confrontation entre les suspects et leurs éventuels complices, à de nombreuses reprises afin de confondre les différents agents et d'obtenir la vérité. Nicolas Bouclote confirme ainsi ses aveux en présence de Colinet et de Guyenne le 8 octobre, avant d'être délivré au prévôt de la ville qui doit le mener à son exécution²⁰. De la même manière, Colinet de Paris est confronté à cinq reprises avec les destinataires supposés des lettres qu'ils portaient ou bien avec les hôtes dijonnais susceptibles de participer à leur entreprise. Il est interrogé face à Jehan Bossicault le 9 octobre, journée au cours de laquelle il est également confronté à Guyenne. Il doit ensuite faire face, lors des séances ultérieures, de nouveau à Jehan Bossicault le 12 (cette fois lors de l'interrogatoire de ce dernier), puis le 15 à Jehan Gaisot et enfin le 17 à Jehan Parisot²¹. De son côté, Guyenne est confronté à trois reprises à d'éventuels complices: lors de l'interrogatoire mentionné de Colinet le 9, puis le lendemain face à Jehan d'Autrey, et enfin le 16 avec Jehan Moillepie²².

Les prévenus, bien qu'ils ne semblent pas être de véritables espions professionnels comme il en existe alors dans les villes italiennes²³, semblent toutefois savoir comment réagir face aux interrogatoires des autorités échevinales. Après sa déposition, qu'elle soit effectuée avec ou sans torture, le prévenu se fait en effet lire sa confession qu'il doit ensuite confirmer. Or, on observe que Colinet de Paris revient à cinq reprises sur ses aveux lors de leur relecture: à deux reprises le 7 octobre, une fois le 9, puis le 17 et enfin le 18 au moment d'être délivré au prévôt de la ville qui l'emmène

19 BEAULANT, *Criminalité et justice échevinale* (voir n. 14).

20 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 8 octobre.

21 Ibid., séances des 12, 15 et 17 octobre.

22 Ibid., séances des 9, 10 et 16 octobre.

23 Aude CIRIER, *La face cachée du pouvoir. L'espionnage au service d'État(s) en construction en Italie à la fin du Moyen Âge (XIII^e-fin XIV^e siècle)*, dans: Publications du Centre européen d'études bourguignonnes 48 (2008), p. 10-13.

vers son lieu d'exécution. Quant à Guyenne, il ne renie ses aveux que lors de la séance du 21 octobre. Ainsi, en l'absence d'aveux définitifs et déposés hors de la torture, les autorités dijonnaises sont probablement déstabilisées et doivent se demander quelle version des prévenus est la bonne. En outre, elles ne peuvent pas légalement condamner l'accusé et doivent donc reprendre leur procédure depuis le début. Il est alors permis de penser que les agents envoyés à Dijon, en particulier Colinet de Paris, tentent de gagner du temps lors de leurs interrogatoires, en reniant leur confession et en affirmant qu'ils ne l'ont faite que pour éviter d'être à nouveau mis à la question²⁴. Il est également possible qu'ils agissent de cette façon dans le but de respecter le plus longtemps possible le serment qu'ils ont prêté entre eux, bien que cette affirmation soit discutable. En effet, le 9 octobre, Guyenne affirme qu'il ne parlera que sous la torture; il est bien sûr aussitôt mis à la question, et se montre très rapidement coopératif. Bien que cela paraisse exagéré, il ne semble pourtant pas si irrationnel de penser que le héraut ait, de cette manière implicite, demandé aux autorités à être torturé afin de se libérer de son serment et d'avouer tout ce qu'il sait de la mission qui lui a été confiée.

Par ailleurs, on remarque que la mairie a conscience de la valeur des différents prévenus qu'elle a interpellés. En effet, si Nicolas Bouclote, Colinet de Paris et quelques-uns de leurs complices présumés sont interrogés principalement sur leur parcours et leur rôle dans l'entreprise menée contre Dijon, Guyenne fait en revanche l'objet d'interrogatoires orientés sur des questions à échelle plus large. Sa requête de parler seul à seul avec le chancelier Rolin est également acceptée, et il discute avec lui le soir du 10 octobre, preuve supplémentaire qu'il n'est pas considéré au même niveau que les autres agents²⁵. Outre son rôle dans la mission contre la capitale des ducs, le héraut de Charles VII est interrogé sur de nombreux sujets concernant la conduite de la guerre par le parti du roi, et sur ses intentions vis-à-vis du duché de Bourgogne; il est en effet logique qu'il possède davantage d'informations que ses complices, du fait de sa présence aux conseils de guerre du souverain. Ainsi il affirme, lors de son interrogatoire du 11 octobre, qu'une entreprise aurait pu être tentée directement contre le duc, mais également une autre visant la ville de Nevers. Il admet également que le sire Guy de la Trémoille est directement impliqué dans l'ensemble de ces entreprises, et que le seigneur d'Albret aurait pu y participer. Guyenne évoque aussi la possibilité d'une tentative contre Auxerre, ce qui amène alors à se demander si ces déclarations ne sont pas simplement une tentative d'intimidation des autorités visant à les amener à négocier. Dans le cas contraire, il serait alors possible qu'il existe une stratégie mise en place par le parti royal, ayant pour but d'enlever les principales villes du duché pour le paralyser militairement. Durant la séance du 13 octobre, il affirme que tous les capitaines du roi sont prêts à faire la guerre, peut-être là encore dans le but d'intimider ses interlocuteurs. De la même manière, il nie une tentative d'empoisonnement du duc de Bourgogne qui aurait pu être fomentée par la femme du sire de la Trémoille²⁶. Il est également interrogé sur ses connaissances à propos de la possibilité d'une alliance entre le roi et le duc de Bar, comme le craignent fortement les diri-

24 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 7 octobre.

25 Ibid., séance du 10 octobre.

26 Ibid., séance du 13 octobre.

geants bourguignons. Une telle coalition permettrait alors à leurs ennemis non seulement d'encercler presque entièrement le duché de Bourgogne, mais elle mettrait aussi sérieusement en danger les lignes de communication avec les possessions septentrionales de Philippe le Bon. Il est ici permis de penser que ce genre d'interrogations traduit non seulement une certaine inquiétude du parti bourguignon qui se sait en état d'infériorité par rapport à ses ennemis, mais cela marque peut-être également un manque de renseignement des autorités échevinales et ducales. Parmi ses révélations, Guyenne indique qu'il y aurait eu une tentative d'entreprise à l'encontre du Charolais mais que celle-ci aurait été annulée en raison de dissensions entre les capitaines²⁷. Le lendemain, il affirme qu'un moine cordelier s'occuperait de négocier la reddition de la ville d'Amiens pour le roi. Toutefois, il ne s'agit peut-être là encore que d'une tentative d'intimidation ayant pour but de montrer aux autorités bourguignonnes que leurs territoires du Nord sont également menacés²⁸.

Le 16 octobre, les enquêteurs interrogent le héraut sur la possibilité d'une reddition de Paris, à quoi il répond qu'un chartreux est sorti de la ville pour en discuter avec le parti du roi, mais il ne sait si la négociation a abouti. Il est possible de déceler une réelle volonté de paix émanant du parti du roi quand Guyenne déclare que Charles VII ne souhaite pas la paix avec les Anglais mais qu'il tient à se réconcilier avec le duc de Bourgogne, *car c'est chose plus familière*²⁹. Il précise également ne pas avoir été présent au dernier conseil du souverain alors qu'il y assiste habituellement. Par ailleurs, il semble que les autorités bourguignonnes croient encore aux prétendus pouvoirs surnaturels de Jeanne d'Arc lorsqu'ils demandent au suspect si le roi n'a pas fait faire un sort par la Pucelle dans le but d'arriver à ses fins³⁰. Il est intéressant d'ajouter que les enquêteurs semblent méfiants vis-à-vis des membres du clergé, lorsqu'ils demandent à Guyenne s'il est vrai que des cisterciennes de Paris auraient également tenté de négocier la reddition de leur ville avec les hommes du roi. En outre, les propos du héraut sont plutôt de nature à confirmer leurs soupçons car, lorsqu'il évoque une reddition de la ville ou simplement sa négociation, celle-ci est toujours menée par un ecclésiastique, comme il le précise dans le cas de Troyes, qu'il dit avoir été rendue par l'évêque et plusieurs de ses clercs favorables à Charles VII, ou lorsqu'il évoque une tentative d'entrer dans Paris grâce à l'utilisation de certains moines³¹. Le même jour, il évoque une opération entreprise par les ambassadeurs du souverain. Ceux-ci devraient être envoyés auprès du duc de Gloucester pour lui faire croire que l'alliance anglo-bourguignonne est rompue, dans le but de le voir attaquer les Bourguignons. Il précise alors que le duc de Gloucester, sachant l'alliance brisée, aurait eu seul le gouvernement de l'Angleterre et aurait attaqué Philippe le Bon dans ses possessions septentrionales, en particulier depuis la Hollande et la Zélande, selon les prévisions du conseil du roi³². Dans l'état actuel des recherches, rien ne permet de confirmer l'envoi de cette mission diplomatique; peut-être ne s'agit-il encore que d'une tentative d'intimidation de la part du héraut. Dans tous les cas, il semble

27 Ibid.

28 Ibid., séance du 14 octobre.

29 Ibid., séance du 16 octobre.

30 Ibid.

31 Ibid.

32 Ibid.

évident que toutes ces déclarations convergent vers la même finalité qui est d'amener Philippe le Bon à négocier avec son cousin Charles VII, dans le but de mettre fin à la guerre civile et de ramener la paix dans un royaume réunifié contre l'ennemi anglais.

La procédure mise en place par les autorités dijonnaises et les interrogatoires qu'elle mène contre les différents prévenus traduit donc, par sa rapidité et son caractère relativement exceptionnel, la situation d'urgence à laquelle la mairie doit faire face. Le fait qu'elle ait conscience de la valeur des différents agents envoyés par le roi lui permet d'obtenir des informations diverses à plusieurs échelles, qu'il s'agisse de la mission qu'ils étaient venus accomplir contre la capitale ducale comme des projets de Charles VII à l'encontre de son cousin bourguignon. Si les interrogatoires de Guyenne contiennent probablement une part d'exagération destinée à intimider les autorités échevinales dans le but de pousser Philippe le Bon à la paix, le héraut donne également des informations qui viennent peut-être combler certaines lacunes dans le réseau de renseignements bourguignon. Il n'en demeure pas moins que celui-ci montre son efficacité dans la protection de l'enceinte urbaine de Dijon par la rapidité avec laquelle les complices de Nicolas Bouclote sont arrêtés, tout comme certains de leurs complices présumés. Cet ensemble d'éléments permet alors de mieux entrevoir le réseau favorable aux Armagnacs présent dans la ville, que les trois agents ont pour but de mobiliser afin d'en préparer la prise.

II. L'organisation de la mission des espions et les complicités à Dijon

Les détails de cette mission et l'ampleur des révélations faites par Guyenne sur la situation globale du conflit semblent indiquer que le parti du roi a alors toutes les cartes en main pour l'emporter définitivement sur ses ennemis. En outre, l'étude de ce dossier cohérent a pour avantage, tout en gardant bien évidemment un certain recul par rapport aux déclarations des suspects, de permettre de connaître les commanditaires à l'origine de l'organisation de cette mission, mais également de discerner le trajet effectué par certains des agents, offrant ainsi la possibilité de mieux appréhender le réseau d'espions au service du roi implanté dans la partie septentrionale du duché de Bourgogne.

L'analyse des procès de ces trois prévenus révèle quelques éléments sur l'identité de leurs commanditaires, ainsi que la hiérarchie par laquelle sont transmis les ordres de mission. Les interrogatoires de Nicolas Bouclote et de Colinet de Paris indiquent qu'ils ont tous deux reçus leurs ordres du capitaine de Chablis Jehan Girart³³. Colinet précise également qu'il était présent à Dijon quelques mois avant la mise au point de cette entreprise, lorsque l'archevêque de Reims, le seigneur de la Trémoille et celui d'Harcourt sont venus en ambassade dans la ville. Il s'agit ici de l'archevêque Renault de Chartres (1413–1444), qui a sacré Charles VII en 1429, de Georges de la Trémoille (1384–1446) qui est grand chambellan de France depuis 1428, et de Jean VII d'Harcourt (1370–1452). C'est précisément de la part de ces trois personnages, ainsi que de l'archidiacre de Provins, que Guyenne affirme avoir reçu ses ordres lors d'un conseil du roi tenu à Amboise, après avoir fait sortir tout le monde à l'exception du héraut

33 Ibid., séance du 6 octobre.

du roi et du trompette de Jehan Girart, afin de maintenir le secret sur l'opération³⁴. Toutefois, il déclare également ne pas savoir si le roi est au courant de cette entreprise. Il affirme qu'une part importante des capitaines devant participer à cette entreprise appartient à Georges de la Trémoille, qui tentera quelques mois plus tard de faire enlever le chancelier Rolin³⁵. Comme dans la partie précédente, on remarque que Guyenne, par son statut de héraut, dispose de plus d'informations sur l'organisation de la mission et sur les personnes impliquées que ses deux complices. Il indique notamment qu'il a dû rencontrer le Bourg (bâtard) de Masquerain, Bertrand de Thongeuse et Jehan Girart afin que ceux-ci préparent leurs capitaines à marcher sur Dijon³⁶. Le héraut révèle également que certains seigneurs bourguignons sont prêts à se rallier au parti du roi si celui-ci attaque le duché, afin de pouvoir conserver leurs terres, comme cela semble être le cas du seigneur de Thil, du comte de Joigny, de Lourdin de Saligny ou encore du seigneur de Jonvelle³⁷, dont plusieurs hommes tels que son fils bâtard et quelques serviteurs transmettent des informations au roi sur la situation du duché³⁸. Ces seigneurs ont aussi, pour la plupart, obtenu des accords ou des abstinences de guerre afin de ne pas être attaqués par les troupes de Charles VII en cas d'offensive contre le duché de Bourgogne. Guyenne montre ainsi à ses interrogateurs que les troupes impliquées dans cette mission pourront progresser rapidement au sein du territoire bourguignon, sans rencontrer de difficulté majeure. Il précise également que quatre garnisons sont prêtes à passer à l'action, qui se trouvent toutes aux frontières septentrionales du duché: il s'agit des garnisons de Mussyl'Évêque (actuelle Mussy-sur-Seine, dans le sud de l'Aube), Jully, Chablis et Cravant (toutes trois dans le sud-est de l'Yonne), qui compteront à elles quatre environ 800 hommes d'armes d'après les aveux de Colinet de Paris. Guyenne explique que ces quatre garnisons auraient dû se retrouver dans le Tonnerrois afin de se rassembler et de mener leur chevauchée en pays bourguignon, jusqu'à prendre Dijon. En outre, le procès de Nicolas Bouclote souligne l'imminence de l'assaut dans la mesure où il précise que les échelles ont été fabriquées et sont prêtes à être utilisées pour l'attaque³⁹.

Après avoir reçu ses ordres des conseillers du roi mentionnés précédemment, Guyenne s'est rendu à une réunion évoquée par les trois accusés qu'il situe *en une combe qui est entre Beauche et Cravant, et qui est à trois ou quatre traits de ce d'un molin appelé le molin de Saulce*⁴⁰. Il a été possible (grâce à l'utilisation du logiciel Google Earth) de localiser avec une relative précision l'endroit de cette réunion. Il s'agit en fait de l'actuel hameau du Saulce, qui appartenait auparavant à une commanderie templière récupérée lors de la dissolution de cet ordre par les Hospitaliers, et qui se situe effectivement entre les villes de Cravant et Saint-Georges-sur-Beauche (commune de l'actuelle agglomération d'Auxerre). Une fois encore, les interroga-

34 Ibid., séance du 10 octobre.

35 FYOT, *Complot de la Trémoille* (voir n. 8).

36 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 10 octobre.

37 Sur Lourdin de Saligny, voir Bertrand SCHNERB, Lourdin, seigneur de Saligny et de la Motte-Saint-Jean (v. 1370–1446), dans: *Francia* 31/1 (2004), p. 76.

38 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 12 octobre.

39 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 4, séance du 4 octobre.

40 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 6 octobre.

toires se recourent sur le fait que cette réunion fut assez brève dans la mesure où elle ne dura qu'une demi-heure environ. Outre les trois suspects, l'analyse des interrogatoires permet d'affirmer qu'au moins six autres personnes étaient présentes à cette réunion que l'on pourrait apparenter, en usant d'une expression moderne, à un actuel briefing: il s'agit de Jehan Girart, Bertrand de Thongeuse, du Bourg de Masquerain, Jehan de Courgy, Jehan d'Eschenez dit le Breton, et Jehan Champenois. C'est au cours de cette réunion, qui s'est tenue aux alentours de huit heures du matin si l'on en croit la déposition de Colinet de Paris, qu'ont été distribuées les instructions relatives à l'entreprise visant à prendre Dijon. C'est également à ce moment que les différents protagonistes de l'opération ont passé entre eux le serment de ne rien révéler de leur mission s'ils se faisaient arrêter.

Par ailleurs, la densité de ces dossiers permet d'entrevoir certaines des raisons pour lesquelles ces agents ont été choisis pour accomplir les missions qui leur ont été confiées. On apprend ainsi que Nicolas Bouclote, après avoir dû prêter serment aux armées du parti armagnac, a participé à la prise de Mussy-l'Évêque et de Jully ainsi qu'à plusieurs courses dans le pays châillonnais tandis que, de son côté, Colinet de Paris connaît la ville de Dijon pour y avoir séjourné à plusieurs reprises⁴¹. Si ces deux personnages ne sont visiblement pas des espions professionnels, ils semblent du moins avoir été recrutés pour leur bonne connaissance du terrain, en l'occurrence de la ville de Dijon et de la partie septentrionale du duché, ce qui signifie qu'ils sont plus aptes à se déplacer sur ce territoire sans se faire remarquer. Le choix du héraut d'armes Guyenne est, en revanche, la conséquence d'un raisonnement différent. En effet, rien dans les interrogatoires n'indique qu'il soit familier avec cette région ou encore qu'il dispose de contacts personnels dans la capitale bourguignonne. Il serait alors possible que sa présence soit due à un besoin de disposer sur le terrain d'un agent capable d'avoir une vue d'ensemble sur la situation du conflit et des relations entre le duc Philippe le Bon et le roi, mais aussi et surtout d'une personne suffisamment connue pour prouver à leurs complices présents à Dijon qu'il s'agit bien d'une opération commanditée par le parti armagnac, et non d'une mission de contre-espionnage organisée par les autorités bourguignonnes. En outre, il apparaît que Nicolas Bouclote et Colinet de Paris reçoivent de l'argent pour accomplir leur mission, en l'occurrence 33 écus pour le premier et 100 écus d'or pour le second, dont 50 à donner à l'un de ses contacts à Dijon. Ces sommes importantes laissent transparaître l'intérêt de cette opération, surtout si on les compare avec les plus faibles sommes que se voient octroyer d'autres espions au cours de la même période, tels que Jehan Regnard qui reçoit 5 francs d'or pour aller s'enquérir de l'état des troupes bourguignonnes en 1430⁴².

Les sommes que reçoivent les espions ne doivent pas pour autant être considérées seulement comme leurs récompenses, dans la mesure où elles leur servent également à couvrir leurs frais durant la mission, particulièrement durant les trajets qu'ils effectuent et qu'il a été possible de reconstituer pour certains d'entre eux. Les interrogatoires révèlent peu de choses du cheminement du héraut Guyenne depuis la réunion de la combe proche de Cravant, si ce n'est qu'il est ensuite allé à Chablis en compa-

41 Ibid., séance du 4 octobre.

42 BEAULANT, *L'espionnage armagnac* (voir n. 14), p. 25.

gnie du capitaine Jehan Girart⁴³. La suite de son trajet n'apparaît pas dans le compte rendu du procès, soit parce qu'il n'en a pas donné les détails, soit car le scribe n'en a pas fait mention, à moins que cette partie n'ait été simplement perdue au cours du temps. La route empruntée par Nicolas Bouclote n'est pas non plus évoquée au cours de ses interrogatoires, bien que ceux-ci ainsi que ceux de Colinet de Paris confirment que ces deux personnes sont arrivées ensemble à Dijon afin d'accomplir leur mission.

En revanche, il a été possible de reconstituer de façon précise le trajet effectué par Colinet de Paris depuis son recrutement dans la ville de Dijon jusqu'à son retour dans la capitale bourguignonne en tant qu'espion au service du parti armagnac (voir fig. 1, ci-dessous, p. 98). Dans son interrogatoire du 6 octobre, il déclare avoir rencontré environ deux semaines avant un nommé Jehan Champenois, originaire de Nogent-sur-Seine, et qu'ils ont réfléchi au meilleur moyen de faire entrer les Armagnacs dans Dijon⁴⁴. Son interlocuteur, que Colinet connaît mais qu'il n'a pas vu depuis plusieurs années, lui a notamment dit qu'il était envoyé par Bertrand de Thonguese, dont on a évoqué plus haut la présence à la réunion à la combe. Colinet est ensuite parti de Dijon le mercredi 24 septembre en compagnie des marchands Jehan de Courgy et Jehan d'Eschenez dit le Breton, également présents à cette réunion, ainsi que de Jehanin Chaillot et Gillequin de Troyes. Ils ont chevauché ensemble toute la nuit jusqu'à l'hôpital Saint-Antoine à Étais, situé à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon, où ils se sont restaurés le jeudi 25. Ils sont repartis ensemble de l'hôpital en direction de Châtillon-sur-Seine, jusqu'à ce que Colinet se sépare d'eux pour aller s'abriter dans une grange près d'un village dont il tait le nom, probablement entre Étais et Cravant, où il a dormi la nuit du 25 au 26. Les interrogatoires divergent toutefois légèrement sur cette version, car lors d'une autre séance Jehan Bossicault, commandeur de l'hôpital, affirme que Colinet y a dormi⁴⁵. Dans tous les cas, il s'est rendu le lendemain à la combe située près de Cravant pour y recevoir ses ordres vers huit heures du matin, avant de retourner à Étais pour y manger en compagnie d'un certain Jehan le Pardessus. Il est ensuite parti avec lui à trois kilomètres au nord-est dans le village de Puits pour y attendre une garnison qui devait cheminer jusqu'à Châtillon-sur-Seine, à seize kilomètres au nord-est, où ils se rendirent tous par la suite, et Colinet logea *en l'ostel Jehan Floiran* jusqu'au dimanche 28⁴⁶. Selon ses aveux, c'est de cette localité qu'il a repris sa route vers Dijon en passant par Duesme, où il affirme s'être logé *tout seul en ung hostel*, tandis que son complice Nicolas Bouclote fut logié *en ung autre hostel aussi tout seul avec les chevaulx dudit Katherin de Ville sur Arce son maistre*. Ils sont repartis au matin du lundi 29 pour se rendre à Saint-Seine-l'Abbaye où Colinet s'est restauré à *l'ostel de la Sigoyne*, tandis que ses complices ont pris leur repas à l'abbaye avant de cheminer tous ensemble pour arriver à Dijon en fin de journée, *à l'heure que l'en prioit pour le trespas de feu monseigneur le mareschal de Bourgogne*⁴⁷.

43 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 6 octobre.

44 Ibid.

45 Ibid., séance du 12 octobre.

46 Ibid., séance du 8 octobre.

47 Ibid.

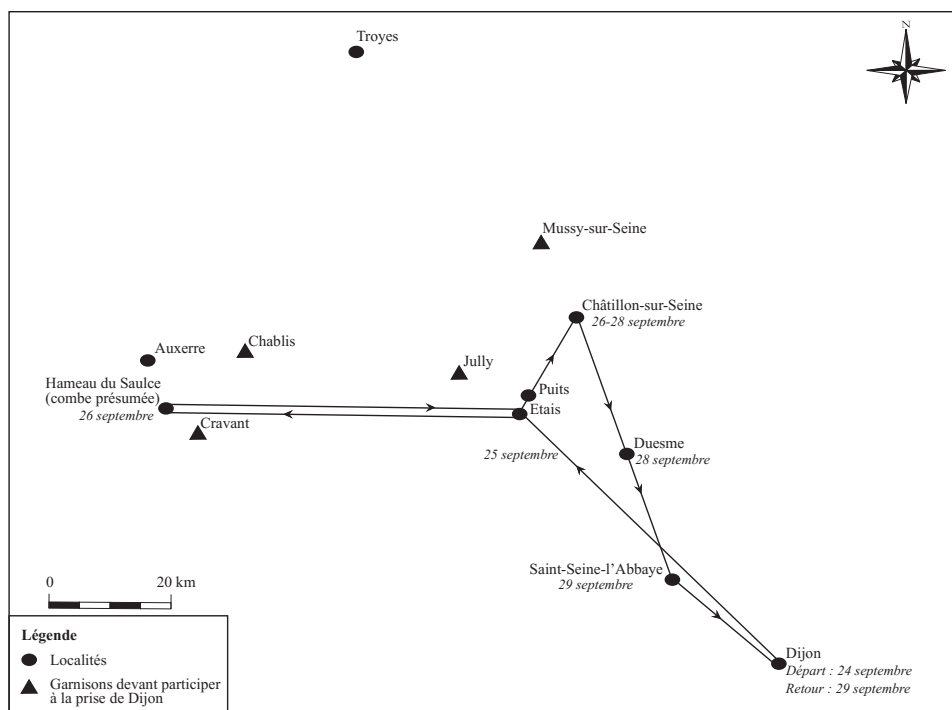


Fig. 1: Représentation schématique de l'itinéraire suivi par Colin de Paris (CAO. R. Beulant, Université de Bourgogne-Franche-Comté, 2014).

Cette description relativement bien détaillée du parcours effectué par Colin de Paris entre le moment où il part de Dijon et celui où il y revient pour le compte des Armagnacs montre l'intérêt qu'exprime la mairie à démanteler les réseaux d'espions implantés sur le territoire bourguignon. En effet, elle convoque rapidement le commandeur de l'hôpital d'Étais, Jehan Bossicault, car elle le soupçonne d'avoir été complice de cette entreprise. On remarque ainsi qu'il est interrogé le 9 octobre, lors de sa confrontation avec Colin de Paris, où il dit ne rien savoir de l'entreprise du parti armagnac contre Dijon, alors que Colin réaffirme lui en avoir parlé lorsqu'il est venu manger à l'hôpital; cette confrontation est renouvelée le 12 octobre, avec le même résultat. En outre, dans son interrogatoire du 15 octobre, Colin affirme avoir discuté de cette entreprise avec Jehan Bossicault car celui-ci se rend régulièrement à Mussy-sur-Seine, en territoire armagnac, et qu'il lui avait laissé comprendre qu'il était favorable au parti du roi. Il est probable que les informations données sur les lieux où il a logé avec ses complices à Duesme et à Saint-Seine-l'Abbaye ont donné lieu à d'autres interrogatoires de leurs propriétaires, bien qu'ils ne figurent pas dans ce dossier.

Par ailleurs, les enquêteurs de la mairie insistent de la même manière lors de leurs interrogatoires pour obtenir les noms des complices qu'ont les Armagnacs dans Dijon. Ces séances permettent aussi de connaître les missions attribuées à chacun des espions envoyés dans la capitale bourguignonne pour en préparer la prise. On apprend ainsi que l'entreprise envisagée contre la ville a débuté avant l'intervention de

Colinet de Paris et Nicolas Bouclote, puisque le premier indique que lorsqu'il a été recruté à Dijon, Jehan de Courgy, Jean d'Eschenez dit le Breton et Jehan Champenois étaient déjà là pour espionner et repérer les parties de l'enceinte urbaine où les murs sont les plus faibles, et lui auraient dit qu'ils l'étaient du côté de l'abbaye Saint-Bénigne⁴⁸. Il déclare en revanche qu'ils n'ont pas pu les mesurer et l'ont donc chargé de le faire. Colinet devait également surveiller l'organisation du guet et de la garde afin de permettre aux troupes d'entrer dans la ville par surprise⁴⁹. Il était aussi chargé d'accomplir une troisième tâche, cette fois de courrier. Il avait ainsi pour objectif de porter deux lettres, l'une au tonnelier Jehan Gaisot, et l'autre à Jehan de Savoye, un homme d'armes champenois qui logeait alors à l'hôtel de l'Écu de Bourgogne⁵⁰. Lors d'une confrontation entre Colinet et Jehan Gaisot sans date (probablement le 15 octobre), ce dernier confirme avoir reçu les lettres mais il déclare ne pas les avoir lues, sans doute afin de ne pas paraître trop impliqué aux yeux des autorités. Par ailleurs, il semble que la lettre destinée à Jehan de Savoye ait été remise par l'intermédiaire de Jehan Parisot, curé de la paroisse Saint-Philibert de Dijon, qui est interrogé le 17 octobre mais nie toute implication dans cette entreprise, bien que Colinet le désigne clairement comme l'un de ses interlocuteurs.

En outre, il ajoute que sur la lettre était écrit *à mon tres chier et grant ami messire Jehan Parisot curé de Saint Philibert*⁵¹. Les multiples tâches attribuées à Colinet montrent donc que, bien qu'il ne soit pas un espion professionnel, son rôle dans l'entreprise armagnaque était central pour la réussite de l'opération. Il semble, d'après un interrogatoire de Guyenne du 10 octobre, que Nicolas Bouclote avait sensiblement la même mission que Colinet, c'est-à-dire trouver le meilleur endroit pour entrer dans la ville⁵². Son procès révèle également que Pie de Billart devait, lui aussi, porter des lettres à Jacot d'Aulmont, habitant près de la porte Saint-Nicolas, mais qu'il n'a été payé que pour délivrer cette lettre sans en rapporter la réponse⁵³. Quant à Guyenne, il était également chargé de délivrer plusieurs lettres: une de Jehan Girat destinée à l'hôte de l'Eaume, Jehan d'Autrey, qui devait apparemment un service au capitaine de Chablis; la seconde à un certain Henry Berthot, résidant également à l'hôtel de l'Eaume⁵⁴. Ce dernier, confronté au héraut le 10 octobre, nie toute implication dans cette affaire et Guyenne admet avoir brûlé la lettre qu'il devait lui remettre, sans la lire selon ses aveux. Les missions qui viennent d'être évoquées rappellent à quel point le courrier est un élément central dans la pratique du renseignement à la fin du Moyen Âge⁵⁵. Néanmoins, certains interrogatoires montrent également que celui-ci demeure, notamment dans un but de discrétion, une affaire de communication majoritairement orale⁵⁶. Les interrogatoires de Colinet révèlent ainsi que ce-

48 Ibid., séance du 9 octobre.

49 Ibid.

50 Ibid., séance du 7 octobre.

51 Ibid., séance du 14 octobre.

52 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 4, séance du 4 octobre.

53 Ibid.

54 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 10 octobre.

55 CRIER, *La face cachée du pouvoir* (voir n. 23), p. 11.

56 Michael JUCKER, *Secrets and Politics: Methodological and Communicational Aspects of Late Medieval Diplomacy*, dans: Thalia BRERO (dir.), *Il Segreto*, Paris 2006 (*Micrologus*, 14), p. 277.

lui-ci devait parler de l'entreprise à plusieurs habitants de Dijon, notamment dans les tavernes pour tenter de recruter quelques complices supplémentaires⁵⁷. Dans son interrogatoire du 9 octobre, il indique qu'il sait qu'un couturier originaire de Troyes a pour habitude de parler avec Jehan de Courgy et ses complices, tout comme un faiseur de laines habitant près de la porte Guillaume et dont il tait le nom⁵⁸. Trois jours plus tard, il déclare qu'il devait également parler de l'entreprise à un charreton nommé Jehan Simon, mais également à Guillaume Mandeguerre, hôte du Chapeau Rouge, ainsi qu'à plusieurs autres personnes dont il ne donne que les noms sans préciser leur métier ou statut; il indique seulement qu'il devait parler à ces personnes car elles souhaitent, selon ses dires, la paix entre le roi et le duc⁵⁹. Il envisageait aussi d'évoquer l'opération chez Perrin le Feaul, car les marchands de Troyes se réunissent régulièrement chez lui⁶⁰. Cette personne est également une connaissance de Jehan Girart, tout comme Girart Journee et Oigier le Pâtissier, à qui Colinet avait ordre de parler de l'entreprise comme il l'admet le 14 octobre; ces hommes devaient aider les Armagnacs à entrer dans la ville.

L'ensemble des noms que donne Colinet permet ainsi à la mairie de tenter de les appréhender pour les interroger à leur tour. Toutefois, le nom ne suffit pas toujours aux autorités, qui demandent à plusieurs reprises à Colinet de décrire les vêtements que portaient certains de ses interlocuteurs comme Jehan de Savoye, dont on ne sait s'il a pu être interpellé⁶¹. Le peu d'information qu'il donne sur chacun de ses contacts à Dijon ne permet malheureusement pas de remarquer s'il existe une répartition spatiale stratégique de ces agents. Bien qu'il ne soit pas possible de connaître le rôle qu'aurait pu jouer chaque complice potentiel de cette entreprise, les données du procès permettent toutefois de faire ressortir un point commun entre ces personnes que rien ne semble pourtant lier. Si l'on fait exception des hommes que connaît Jehan Girart, on observe que les contacts énumérés par Colinet de Paris sont en majorité originaires de la ville de Troyes, tout comme lui qui y a vécu durant huit ans, bien qu'il précise en être parti avant l'arrivée du roi en 1429⁶². Cela confirme la dévotion de la ville de Troyes à Charles VII et sa résistance au parti bourguignon qui revendique toujours la suzeraineté sur la Champagne. Ce service de la ville de Troyes au parti armagnac est confirmé par les propos de Colinet qui affirme qu'elle entretient de très bonnes relations avec le sire de Jonvelle, à qui elle transmet régulièrement des nouvelles du parti du roi, transportées dans une boîte décorée aux armes de ce seigneur⁶³. Par ailleurs, cela permet de confirmer l'origine majoritairement champenoise des espions opérant dans la partie septentrionale du duché de Bourgogne durant la guerre civile, ce qui est plutôt logique dans la mesure où la Champagne méridionale est limitrophe au territoire bourguignon.

L'étude de ce procès offre ainsi de précieuses informations sur la pratique de l'espionnage dans le nord du duché de Bourgogne, en permettant notamment d'entre-

57 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 10 octobre.

58 Ibid., séance du 9 octobre.

59 Ibid., séance du 12 octobre.

60 Ibid.

61 Ibid., séance du 8 octobre.

62 Ibid., séance du 4 octobre.

63 Ibid., séance du 12 octobre.

voir la façon dont peuvent être recrutés les agents et l'élaboration de leur mission. Il est également possible de retracer le parcours de certains d'entre eux au sein du territoire bourguignon, et de connaître certains contacts chez lesquels ils ont pu se réfugier durant leur voyage, bien que le consentement de ceux-ci soit, faute de données suffisantes, difficile à mesurer. Quant aux détails de la mission révélés par Colinet de Paris, ils permettent de mieux appréhender l'organisation de la prise d'une ville par surprise à la fin du Moyen Âge et des contacts qu'elle nécessite au sein de l'enceinte urbaine dans le but de faciliter cette entreprise. Pour autant, quelques éléments du procès laissent planer l'ombre d'un doute sur le réel danger encouru par la ville de Dijon.

III. Une réelle menace sur la ville de Dijon?

Si le procès de ces trois agents permet d'obtenir de nombreuses informations sur la façon dont ils devaient opérer pour préparer la prise de Dijon, certaines zones d'ombre demeurent, en particulier sur la hiérarchie des commanditaires de cette opération. En effet, Guyenne révèle que des conseillers du roi, parmi lesquels l'archevêque de Reims et le sire d'Harcourt, les ont envoyés à Dijon, tandis que le sire de la Trémoille aurait commencé à envisager cette entreprise lors de son ambassade dans la ville au début de l'année⁶⁴. Toutefois, il n'est à aucun moment fait mention d'une quelconque implication du roi dans cette entreprise. Urbain Plancher le notait déjà dans son « Histoire générale et particulière de Bourgogne », et pensait que le roi n'était peut-être pas au courant de cette affaire⁶⁵. Cette hypothèse peut tout de même paraître douteuse, dans la mesure où Charles VII commande les armées à son service. En outre, une telle opération en plein cœur du territoire bourguignon aurait certainement nécessité son approbation. Néanmoins, il semble que les animosités du sire de la Trémoille envers le parti bourguignon aient pu faire de lui le principal responsable de cette entreprise, selon les historiens du XIX^e siècle⁶⁶. Il convient notamment de rappeler que, parmi les seigneurs ayant obtenu des accords avec le parti du roi, on trouve le comte de Joigny et le seigneur de Jonvelle, qui sont respectivement son frère et son cousin⁶⁷. Par ailleurs, le sire de la Trémoille est également en bons termes avec le sire de Châteauvillain qui est passé du côté armagnac et qui, selon l'interrogatoire de Colinet, envoie régulièrement des agents espionner le territoire bourguignon; il aurait aussi envoyé plusieurs de ses capitaines pour préparer la prise de Dijon⁶⁸.

64 Ibid., séance du 9 octobre.

65 T. Boutiot évoque dans son ouvrage un complot contre le duc fomenté à Troyes au même moment par l'évêque de Troyes et 12 habitants de la ville, bien qu'il ne cite pas ses sources; BOUTIOT, Histoire de la ville de Troyes (voir n. 6), p. 563.

66 VALLET DE VIRVILLE, Histoire de Charles VII (voir n. 5), p. 303–304.

67 Ibid., p. 304.

68 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 12 octobre. Sur le seigneur de Châteauvillain, voir Nicole GONTHIER, À propos d'un complot pro-bourguignon à Lyon: les révélations et les méthodes d'un cordelier espion (1423–1424), dans: Cahiers d'histoire 38/2 (1993), p. 139–151.

Si l'on se réfère à la date prévue pour la prise de Dijon donnée par les agents, c'est-à-dire vers le 12 octobre⁶⁹, il semble évident que la mission fut annulée, dans la mesure où aucune archive dijonnaise ne fait mention d'une quelconque attaque contre la ville. S'il est possible que les espions aient menti aux autorités échevinales quant à la date de l'assaut, il semble plus raisonnable de penser que celui-ci fut annulé simplement à cause de l'arrestation des agents, qui n'ont donc pas pu remplir leur mission et faire leur rapport aux capitaines armagnacs. Par ailleurs, on observe que le procès se poursuit après le 12 octobre puisqu'on dispose d'interrogatoires de Guyenne jusqu'au 21 octobre, et que Colinet de Paris est également examiné jusqu'au 18, date à laquelle il est exécuté⁷⁰. La peine de mort appliquée à cet agent est la même que celle réservée à son complice Nicolas Bouclote: il est condamné à être traîné sur une claie, décapité, son cadavre écartelé, sa tête mise sur une pique et les quatre quartiers de son corps exposés aux principales portes de la ville. Si un tel traitement a pour but de marquer les esprits par son exemplarité, on peut également y voir une expression de la majesté princière qui, dans le cadre de la construction de l'État bourguignon, montre que le châtement réservé aux traîtres sur ce territoire est le même que dans le royaume de France. En outre, cette peine souligne l'intransigeance des autorités face à l'espionnage pratiqué par ce type d'agents, contrairement aux ambassadeurs, parfois qualifiés d'espions publics, dont les pratiques sont à l'époque bien connues et pourtant rarement réprimées⁷¹.

Il est difficile, voire impossible, de déterminer si l'entreprise visant à prendre Dijon par surprise devait réellement être menée à bien, ou si elle n'était qu'une opération d'intimidation montée par les conseillers du roi et destinée à montrer que celui-ci pouvait désormais attaquer son adversaire où bon lui semblait. Un élément mineur du procès remet en effet en cause la crédibilité de cette entreprise: lorsque Guyenne est interrogé sur les hôtels que se réservaient les capitaines armagnacs après la prise de la ville, il répond que l'un aurait pris celui de Guy Gelenier tandis que l'autre aurait occupé la demeure de Jehan Pelluchol, qui sont curieusement présents au moment de cette séance⁷²; peut-être ne s'agit-il alors que d'une réponse de circonstance? Les autres entreprises mentionnées par Guyenne au cours de ses interrogatoires, notamment contre Auxerre ou encore Amiens, confirment l'idée selon laquelle les armées de Charles VII peuvent désormais attaquer le duc sur l'ensemble de ses territoires, qu'il s'agisse du duché ou bien de ses principautés du Nord. Cependant, il est probable qu'il y ait une certaine part d'exagération dans les propos tenus par le héraut du roi, qui souhaite peut-être intimider les autorités échevinales et le chancelier Rolin afin de leur montrer que les Bourguignons ne peuvent désormais plus gagner la guerre. Dans tous les cas, il est évident que les autorités échevinales ont pris cette menace très sérieusement, notamment par leur empressement à poursuivre la procédure judiciaire pour obtenir un maximum d'informations de ces espions. Cette rapidité de procédure est bien sûr courante lors de l'arrestation d'espions afin d'évaluer l'ampleur de la menace, mais il est permis de penser que la situation globale bour-

69 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 9 octobre.

70 Ibid., séance du 18 octobre.

71 JUCKER, *Secrets and Politics* (voir n. 56), p. 300, 308.

72 Ibid., séance non datée.

guignonne à l'automne 1432 a peut-être davantage fait accélérer ce processus. En outre, l'observation du registre des délibérations municipales de cette période indique qu'une inspection de l'artillerie de la ville est décidée le 14 octobre⁷³, tandis que la mairie délibère le lendemain la levée de 1 600 francs *pour adviser sur la seurté, defense et fortifficacion et pour adviser la maniere comment l'en pourroit trouver et avoir argent prestement pour pourveoir aux choses plus neccessaires pour le fait de la-dite fortifficacion*, soulignant ainsi l'urgence de la situation⁷⁴. On peut ajouter que le procès de Colinet de Paris et Guyenne est mentionné à deux reprises dans ce même registre, le 13 octobre, ce qui n'est pas le cas habituellement⁷⁵. Par ailleurs, il est décidé le 5 janvier suivant que la maison de Jehan de Gray, qui jouxte l'abbaye Saint-Bénigne, doit être détruite car les autorités craignent que les ennemis puissent entrer dans Dijon par cette maison, suite à la prise d'Avallon⁷⁶. Si cette décision ne semble pas être une conséquence directe de l'affaire impliquant Colinet de Paris et Guyenne, il est néanmoins possible qu'elle en soit une implication indirecte si l'on considère que cette maison se situe à proximité de l'abbaye Saint-Bénigne, c'est-à-dire dans le secteur le plus propice à un assaut par échelles selon Colinet, en raison de la plus faible hauteur de ses murs. Aucune précision supplémentaire ne permet toutefois de confirmer qu'il s'agit bien du lieu exact désigné par l'espion au cours de son interrogatoire.

Le dernier aspect à examiner dans ce procès est la portée politique qu'aurait pu avoir cette entreprise contre Dijon. On connaît très peu d'affaires semblables visant directement la capitale d'une principauté ou d'un État en construction au cours de la même période. Comme le souligne Colinet de Paris dans son interrogatoire du 10 octobre, les capitaines n'auraient probablement pas cherché à tenir la ville après sa prise, d'autant que l'un des commanditaires a indiqué à Nicolas Bouclote qu'il était préférable de tenir Talant plutôt que Dijon, du fait de sa hauteur qui permet de dominer la capitale des ducs ainsi que les territoires alentour⁷⁷. Le 12 octobre, Colinet indique également qu'il comptait parler de l'opération contre Dijon à certains de ses habitants dont il dit savoir qu'ils souhaitent la paix entre le roi et le duc⁷⁸. Il semble donc qu'il tente d'atténuer la portée de l'entreprise en affirmant qu'elle vise à accélérer le processus de paix en prenant la ville et en montrant au duc de Bourgogne que le parti du roi peut désormais frapper où il veut, y compris en plein cœur du territoire adverse. Il suit en cela le discours de Guyenne qui, au cours de ses interrogatoires, indique aux autorités dijonnaises que le roi souhaite faire la paix avec Philippe le Bon plutôt qu'avec les Anglais *car c'est chose plus familiere*⁷⁹. Ces deux agents tentent alors de montrer que l'objectif du roi est d'amener le duc à négocier dans le but de mettre fin à cette guerre civile qui dure depuis plus de vingt ans. En outre, des deux adversaires du roi, Philippe le Bon est certainement celui qui se trouve dans la situation la moins favorable en vue d'une négociation, ce qui pourrait ainsi permettre au sou-

73 Archives municipales de Dijon, B 153, fol. 76.

74 Ibid., fol. 77.

75 Ibid., fol. 75v.

76 Ibid., fol. 89-89v.

77 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 4, séance du 3 octobre.

78 ADCO B II 360/1, liasse n° 9, affaire n° 5, séance du 12 octobre.

79 Ibid., séance du 16 octobre.

verain d'obtenir un traité plus avantageux qu'avec les Anglais. Enfin, il est permis de penser que l'entreprise contre Dijon, si elle avait été menée à bien, aurait mis le duc dans une position particulièrement fragile, dans la mesure où il aurait perdu la capitale de l'État qu'il aspire à ériger entre le royaume de France et l'Empire, ainsi que l'autorité et la majesté princière qui n'auraient peut-être que difficilement survécu à un tel affront, tandis qu'il aurait sans doute été forcé d'accepter les conditions de négociations de Charles VII. L'entreprise contre Dijon est en ce sens un échec complet, dans la mesure où les opérations militaires vont rapidement reprendre entre Armagnacs et Bourguignons, aboutissant finalement au traité d'Arras, pour lequel le roi doit faire de multiples concessions à son cousin Philippe le Bon⁸⁰.

Conclusion

Le dossier de cette opération visant à prendre Dijon durant la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons a donc une portée pluridisciplinaire. D'une part, la densité des pièces du procès apporte des informations sur l'histoire judiciaire de l'appareil échevinal dijonnais, dont la procédure rapide et particulièrement rigoureuse fait apparaître la situation d'urgence dans laquelle se trouve la mairie face à un péril imminent. Elle est obligée de réagir ainsi dans le but de protéger l'ordre et la paix dans son enceinte urbaine, mais également pour montrer son efficacité au duc de Bourgogne. D'autre part, cette affaire permet d'obtenir des informations détaillées sur la mise en place d'une entreprise telle que l'assaut d'une ville par effet de surprise, et livre d'intéressants aspects du mode opératoire des agents envoyés sur place pour préparer cette mission. Le fait de pouvoir retracer le trajet de Colinet de Paris ainsi que les révélations du héraut Guyenne permettent également d'entrevoir l'ampleur du réseau d'espions potentiellement en place dans le nord du duché de Bourgogne. L'analyse de ce procès offre ainsi la possibilité de mieux appréhender la pratique du renseignement du camp armagnac à cette période du conflit, tout en conservant le recul nécessaire face aux révélations d'un procès transcrites par les autorités bourguignonnes. Ainsi, cette étude approfondit les écrits des historiens des XVIII^e-XIX^e siècles cités en introduction, qui sont presque les seuls à avoir évoqué cette opération dont la crédibilité peut parfois sembler douteuse mais dont l'ampleur demeure, par cette démonstration, indéniable.

80 SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons* (voir n. 1), p. 279-286.